



www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



©Terrapon-Photos.ch

Afin de faciliter la lecture, le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes a été utilisé dans cette brochure.

Edition n° 2 / juin 2021

Chères habitantes, chers habitants
de La Brillaz,

C'est un grand honneur pour moi d'ouvrir cette information communale par le « mot du syndic ». Habitant la commune depuis bientôt 30 ans, j'y ai aussi il y a presque 50 ans débuté ma vie d'écolier. Mes enfants y ont grandi et je participe à la vie villageoise depuis de nombreuses années. Cette nouvelle responsabilité que vous m'avez confiée va m'impliquer intensément au cœur de cette magnifique commune pour cette nouvelle législature. C'est conscient de l'exigeante tâche qui m'attend et motivé par le travail intéressant à accomplir que j'ai accepté cette fonction.

Le conseil communal que vous avez élu le 7 mars dernier est d'une grande complémentarité : jeunes, dans la force de l'âge, frais retraité, étudiant·e·s, parents, grands-parents... avec des parcours de vie et professionnels très différents. C'est toute cette diversité qui fait la force de cet exécutif. La répartition des dicastères s'est effectuée dans un esprit serein et constructif, selon les affinités, les compétences et la sensibilité de chacun·e. Ensemble nous nous mettons au service et à l'écoute de toute la population.

Dès notre entrée en fonction nous avons pu compter sur un personnel communal fidèle et efficace. C'est vraiment le moteur de notre commune. Nous savons que notre rôle ne sera pas facile. Et il est parfois mal compris. Le conseil communal est un organe exécutif. Son rôle premier est de mettre en place les décisions votées par l'ensemble des citoyens et citoyennes. Le pouvoir d'une commune est vraiment l'assemblée communale.

Pour cette nouvelle législature de 5 ans, nous allons tout d'abord poursuivre les projets initiés par nos prédécesseur·e·s. Deux gros investissements pour près de 10 millions votés l'automne dernier sont à concrétiser :

route du Chêne - La Buchille à Lovens et crédit cadre pour la stratégie d'utilisation des bâtiments communaux. Suivront d'autres projets routiers déjà initiés ainsi que la mise en place des mesures définies par le concept de mobilité. Le développement durable sera également au centre de nos préoccupations avec la mise sur pied d'une commission regroupant 11 personnes représentant l'ensemble de nos villages. Ensuite, nous allons définir dès cet automne le programme de législature 2021-2026 pour les nouveaux projets et visions pour les années futures.

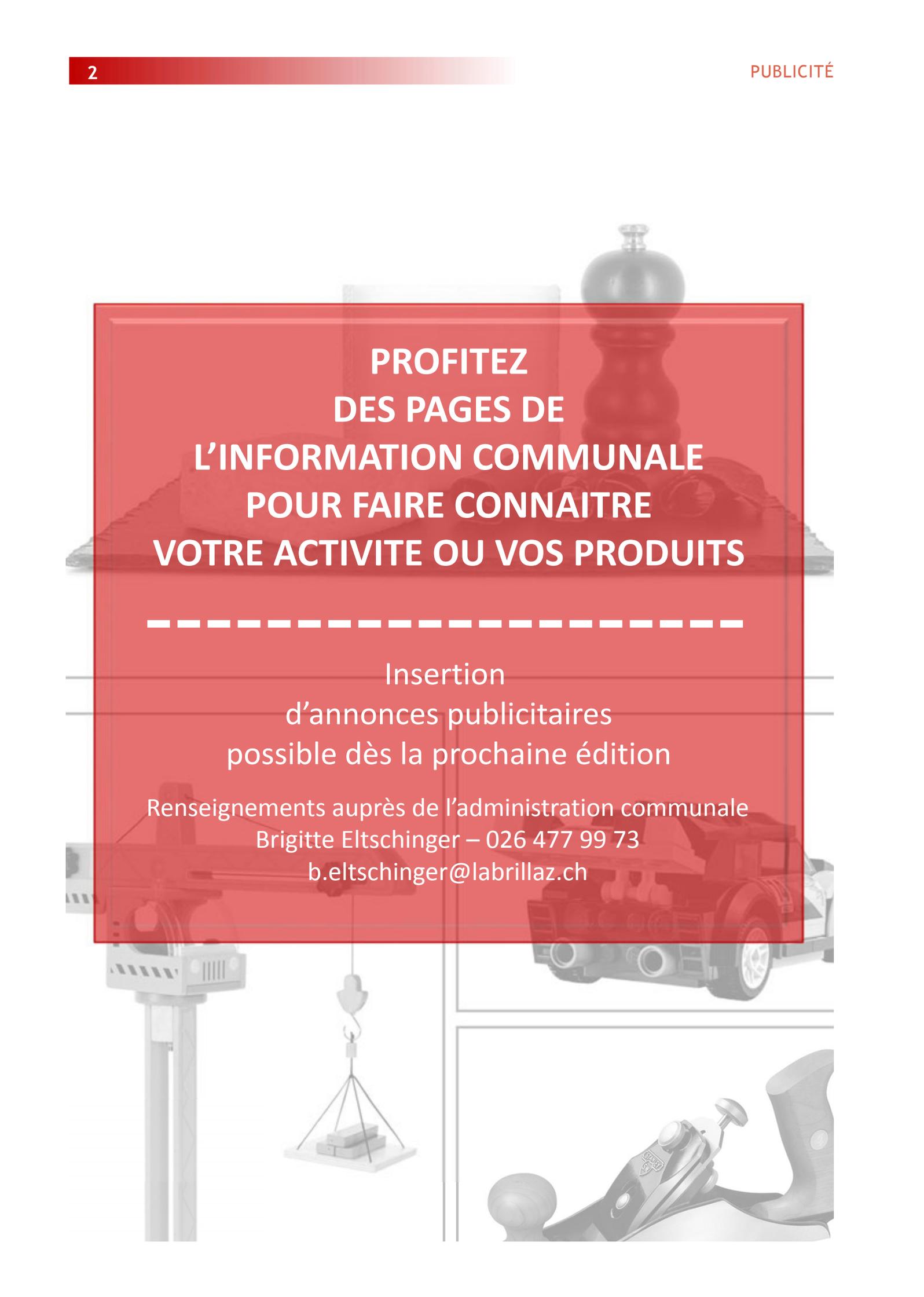
Nous aurons aussi une attention particulière pour nos sociétés locales afin qu'elles puissent reprendre le rôle fondamental qu'elles jouent dans notre commune. Paralysées pendant cette pandémie, il sera important de les aider à poursuivre le précieux travail bénévole effectué depuis toujours auprès de toute la population.

Avec l'ensemble du conseil communal je vous invite cordialement à prendre part à l'assemblée constitutive du 28 juin prochain. Ainsi nous pourrons ensemble mettre en place les commissions financière, d'aménagement et de naturalisation afin d'assurer le bon fonctionnement de notre commune pour ces cinq prochaines années. Ce sera un grand plaisir de vous rencontrer.

Votre syndic

Bernard Oberson

*« Aucun de nous en agissant seul,
ne peut atteindre le succès. »
Nelson Mandela*



**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale constitutive

**le lundi 28 juin 2021 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 avril 2021
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. Assemblée constitutive
 - 3.1 Mode de convocation
 - 3.2 Election de la commission financière
 - 3.3 Election de la commission d'aménagement
 - 3.4 Election de la commission des naturalisations
4. Délégation au conseil communal de la compétence de procéder à des opérations immobilières selon l'article 67 alinéa 1 lettre j de la loi sur les finances communales (LFCo) jusqu'à un montant de CHF 30'000.-.
5. Budget des investissements 2021 - modification
 - 5.1 Routes : Réfection des routes secteur En Bumin à Lentigny y compris les infrastructures souterraines : crédit d'étude
 - 5.1.1 Rapport de la commission financière
 - 5.1.2 Vote du crédit y relatif
6. Règlement communal relatif à l'accueil préscolaire
La Souris Verte, école maternelle : approbation
7. Divers

Le conseil communal

3.1 Mode de convocation

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale de maintenir le mode de convocation appliqué durant la législature précédente à savoir

- Une publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg au minimum 10 jours avant l'assemblée.
- Un affichage au pilier public.
- L'envoi d'une circulaire tout-ménage intégrée dans l'information communale.

ELECTION DES COMMISSIONS

Informations générales

Selon l'art. 67 al. 3 de la Loi sur les Communes, toute personne ayant l'exercice des droits civils peut être appelée à faire partie d'une commission.

Les candidats aux commissions citées ci-après peuvent proposer leur candidature jusqu'au moment de l'élection. Toutefois, pour faciliter l'organisation, le conseil communal leur saurait gré d'annoncer leur candidature par mail à commune@labrillaz.ch. Lorsque le nombre des membres d'une commission relevant de la compétence de l'assemblée communale ne découle pas de la loi ou d'un règlement de portée générale, l'Assemblée détermine ce nombre avant de procéder à l'élection.

Les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Lorsque les sièges n'ont pas tous été pourvus, il est procédé à une élection complémentaire. L'élection complémentaire peut avoir lieu lors de la même séance.

3.2 Election de la commission financière

La commission financière se compose d'au moins cinq membres.

Le conseil communal propose, pour la législature 2021-2026, de maintenir ce nombre. Les membres élus entreront en fonction dès la fin de l'assemblée communale.



3.3 Election de la commission d'aménagement

Selon l'art. 36 alinéa 2 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), la commission d'aménagement est constituée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par l'Assemblée communale.

Le conseil communal propose que la commission d'aménagement comporte sept membres, dont deux conseillers communaux.

3.4 Election de la commission des naturalisations

L'élection des membres de la commission des naturalisations est régie par l'art. 8 du règlement sur le droit de cité communal.

La commission communale des naturalisations comprend 5 membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

Au début de chaque période administrative, l'Assemblée communale élit les membres de la commission communale des naturalisations, pour la durée de la période.

Si aucun membre du conseil communal n'est élu au sein de la commission, un représentant du conseil communal peut assister aux séances de la commission, sans droit de vote.



4. Délégation de compétences

La loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) prévoit que l'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder à certaines opérations mentionnées à l'article 67 al. 1 lit. j, dans les limites qu'il fixe lui-même.

L'article 67 al. 2 de la LFCo prévoit que le conseil général ou l'assemblée communale peut déléguer au conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 sous lettre j.



Ces opérations, dans les attributions de l'assemblée communale, sont les suivantes :

j) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition ou d'une aliénation d'immeubles;

Le conseil communal vous invite à vous prononcer sur cette délégation de la compétence de conclure des opérations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000.- jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement sur les finances communales qui se fera au 1er janvier 2022 avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2.

Compte	Désignation	Budget 2021		Comptes 2020		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	50'000.00		2'703.30		55'000.00	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	50'000.00		2'703.30		55'000.00	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	50'000.00		2'703.30		55'000.00	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	65'000.00					
20.	ECOLES	65'000.00					
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	65'000.00					
290.506.00	Mobilier classes primaires	65'000.00					
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2'919'855.00		90'273.35		3'056'605.40	14'000.00
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	2'919'855.00		90'273.35		3'056'605.40	14'000.00
62.500.2	Régularisation des emprises					19'305.40	
62.501.00	Concept global de mobilité			7'245.50		7'300.00	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	11'000.00		493.55		26'000.00	
62.501.02	Aménagement des arrêts de bus LE					194'000.00	
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens			13'660.35			
62.501.9	LE Réfection de la route de Chaffeuir crédit d'étude	85'000.00		47'951.15		110'000.00	
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	2'700'000.00		20'922.80		2'700'000.00	
62.501.95	LE Routes quartier En Bumin	123'855.00					
62.611.0	Participations de tiers						14'000.00

Compte	Désignation	Budget 2021		Comptes 2020		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	2'605'000.00		88'185.20	54'002.20	2'746'116.40	
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	425'000.00		70'323.85	21'728.00	525'483.65	
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	425'000.00		70'323.85	21'728.00	525'483.65	
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens					15'483.65	
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	25'000.00		48'528.05		80'000.00	
700.501.06	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO	400'000.00				400'000.00	
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge			21'795.80		30'000.00	
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				7'891.10		
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens						
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens						
71.	PROTECTION DES EAUX	2'180'000.00		11'165.40	32'274.20	2'220'632.75	
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	2'000'000.00			32'274.20	2'000'499.35	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	150'000.00				150'499.35	
710.501.10	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO	1'850'000.00				1'850'000.00	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny				32'274.20		
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	180'000.00		11'165.40		220'133.40	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	100'000.00		285.15		121'433.40	
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	80'000.00		10'880.25		98'700.00	
720.	ORDURES MENAGERES			6'695.95			
720.501.3	Aménagement déchetterie			6'695.95			

Compte	Désignation	Budget 2021		Comptes 2020		Budget 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9.	FINANCES ET IMPOTS	4'870'000.00		-181'161.85	-54'002.20	351'000.00	
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	4'870'000.00		38'237.86	810.00	351'000.00	
942.	BATIMENTS ECOLES	4'860'000.00		38'237.86	810.00	337'000.00	
942.503.0	Rénovation bâtiment			14'000.00		20'000.00	
942.503.10	Bâtiments communaux : crédit cadre	4'500'000.00					
942.503.6	Ecole de Lentigny	360'000.00		24'237.86		317'000.00	
942.600.0	Vente de terrains (lotissements)				810.00		
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	10'000.00				14'000.00	
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	10'000.00				14'000.00	
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS			-219'399.71	-54'812.20		
999.590.0	Report charges investissements			-219'399.71			
999.690.0	Report produits investissements				-54'812.20		
Totaux		10'509'855.00				6'208'721.80	14'000.00
Résultat			10'509'855.00				6'194'721.80

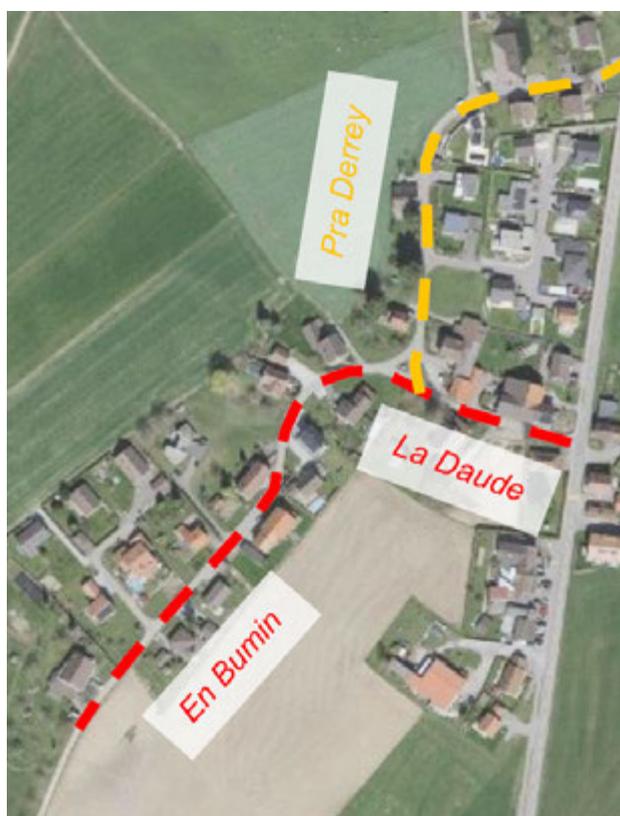
5. Routes : réfection des routes secteur En Bumin à Lentigny y compris les infrastructures souterraines : crédit d'étude

Présentation

Afin de maintenir à niveau ses infrastructures communales, le conseil communal de La Brillaz souhaite procéder à la mise en séparatif des eaux usées, le remplacement de la conduite d'eau potable et, de facto, le réaménagement des routes En Bumin, La Daude et Pra Derrey, situées dans le village de Lentigny.

Les travaux envisagés concernent, d'une part la réfection et le réaménagement de la chaussée et, d'autre part, l'assainissement des réseaux souterrains.

Le réaménagement de la chaussée devra non seulement tenir compte de l'aspect technique, mais aussi de l'intégration dans un concept d'aménagement global sur l'ensemble de la commune.



Estimation des coûts des travaux

Le coût des travaux a été devisé, sur la base des informations connues à ce jour, comme suit :

Route	500'000.-
Trottoir	200'000.-
Mise en séparatif	940'000.-
Raccordement -> STAP	200'000.-
Conduite eau potable	280'000.-
Eclairage public	40'000.-
Marquage, signalisation	7'000.-
Divers et imprévus	325'000.-
Frais géomètre, permis	25'000.-

Montant total HT 2'517'000.-

Ces coûts sont à titre d'information et devront être confirmés par l'étude du projet.

L'offre pour le crédit d'étude

L'approche globale est particulièrement importante pour garantir une politique d'aménagement à long terme et une continuité harmonieuse dans ce secteur. Le conseil communal se prononcera sur une réalisation globale par étapes.

L'offre comprend l'étude du projet jusqu'au dossier de mise à l'enquête et les appels d'offres. Elle se monte à CHF 123'855.- TTC.

Le financement est prévu par la trésorerie communale.

Le conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter ce crédit d'étude pour la réfection des routes, secteur En Bumin, pour un montant de CHF 123'855.- TTC.

Commune de La Brillaz

Règlement communal relatif à l'accueil préscolaire La Souris Verte, école maternelle

L'Assemblée communale de La Brillaz du 28 juin 2021

vu :

- Le code civil suisse du 10 décembre 1907 (CCS ; RS 210) ;
- L'ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE ; RS 211.222.338) ;
- La loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE ; RSF 835.1) et son règlement d'application du 27 septembre 2011 (RStE ; RSF 835.11) ;
- La loi cantonale du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ ; RSF 835.5) et son règlement d'application (REJ ; RSF 835.51) ;
- La loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) ;
- Le code de procédure et de juridiction administrative du 23 mai 1991 (CPJA ; RSF 150.1) ;
- L'Ordonnance cantonale du 18.12.2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA ; RSF 212.5.11) ;
- Les Directives de la Direction de la santé et des affaires sociales sur les structures d'accueil préscolaires du 1^{er} mai 2017 ;

Adopte les dispositions suivantes :

I. BUTS - DOMAINE D'APPLICATION - GENERALITES

Article 1. La création d'une structure communale d'accueil préscolaire (ci-après la Souris Verte), destinée aux enfants de la commune de La Brillaz, a pour but de répondre aux besoins de la population en matière de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Article 2. Le présent règlement communal régit l'organisation ainsi que les conditions de la fréquentation de La Souris Verte. Il est complété pour les détails par le règlement d'application de cet accueil préscolaire.

Article 3. La Souris Verte est ouverte du lundi au vendredi. Les enfants sont inscrits à des jours fixes et réguliers, à la demi-journée. Le détail des services offerts et des horaires est réglé par le règlement d'application.

Article 4. Dans la suite du présent règlement, le terme « les parents » désigne la ou les personne/s détenant l'autorité parentale au sens du Code civil suisse.

II. CONDITIONS D'ADMISSION

Article 5. Inscription à La Souris Verte

¹ Les parents domiciliés dans la commune de La Brillaz ont la priorité pour inscrire leurs enfants à la fréquentation de La Souris Verte. Les parents domiciliés hors de la commune de La Brillaz peuvent inscrire leurs enfants dans la limite des places disponibles.

² La Souris Verte accueille 12 enfants dès l'âge de 2 ans révolus au 31 juillet jusqu'à 4 ans.

³ Un formulaire doit être dûment rempli par enfant inscrit.

⁴ L'inscription est valable pour une année scolaire.

Article 6. Inscription en cours d'année scolaire

L'inscription en cours d'année scolaire est possible, aux conditions ordinaires, dans la limite des places disponibles.

Article 7. Obligations résultant de l'inscription

¹ La signature du formulaire d'inscription engage son signataire au paiement des prestations fournies pour l'enfant inscrit qui sont facturées par l'administration communale. Elle l'engage également à respecter le règlement d'application de la structure.

² Les règles de vie portent essentiellement sur la politesse, le respect, l'ordre, la discipline, la participation aux activités, la propreté et l'hygiène.

³ Les parents et le personnel de la Souris Verte s'engagent à collaborer étroitement et de manière respectueuse pour toutes les questions touchant à l'enfant inscrit.

⁴ Les parents s'engagent à respecter les horaires de la Souris Verte, en particulier les heures d'arrivée et de départ des enfants.

⁵ Tout cas de maladie ou d'accident d'un enfant inscrit doit être annoncé au/à la responsable de la Souris Verte aussitôt que possible. En cas d'absence de courte durée due à une maladie ou un accident, justifié par un certificat médical, les prestations facturées ne sont ni remboursées ni remplacées.

⁶ En cas d'absence de longue durée due à une maladie ou à un accident, les prestations facturées pourront faire l'objet d'une réduction. Le conseil communal est compétent pour décider d'une réduction.

⁷ Les parents ont l'obligation d'annoncer toute maladie contagieuse et d'isoler l'enfant contagieux. L'enfant contagieux n'est pas admis à La Souris Verte.

⁸ Les parents informent le/la responsable de La Souris Verte de la date du retour d'un enfant convalescent le jour ouvrable précédant son retour.

⁹ Toute autre absence ponctuelle d'un enfant doit être annoncée et justifiée au moins 24 heures à l'avance au/à la responsable de la Souris Verte et sera facturée.

⁹ Tout enfant inscrit à la Souris Verte doit obligatoirement être couvert par une assurance maladie et accident, ainsi que par une assurance responsabilité civile.

III. PROCEDURE D'ADMISSION A LA SOURIS VERTE

Article 8. Le formulaire dûment rempli d'inscription définitive de l'enfant doit parvenir à l'adresse indiquée sur celui-ci avant le début de la fréquentation de La Souris Verte. L'inscription n'est valable que lorsqu'elle contient toutes les indications personnelles et les horaires souhaités.

Article 9. Le signataire de l'inscription définitive est informé dans le délai fixé dans le règlement d'application d'une éventuelle impossibilité d'admission de l'enfant à la fréquentation de La Souris Verte ou à une partie de celle-ci. Il peut alors demandé d'être mis sur une liste d'attente.

Article 10. Lorsque la demande dépasse les capacités de La Souris Verte, une liste d'attente est établie par l'administration communale. L'attribution des places prend en compte l'ordre d'arrivée des inscriptions.

IV. SUSPENSION DE LA SOURIS VERTE

Article 11. La suspension est une mesure provisoire.

Article 12. S'il ne respecte pas les règles de vie (cf. art. 37 du règlement d'application), un enfant peut être suspendu de la fréquentation de La Souris Verte par le/la responsable de La Souris Verte.

Article 13. Le/la responsable de La Souris Verte, en collaboration avec le/la conseiller/ère communal/e en charge du dicastère, décide de la durée de la suspension, dont le maximum est de 10 jours.

Article 14. La décision de suspension ne donne pas lieu à une réduction du montant de la facture.

Article 15. En cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours après le délai imparti, l'enfant est automatiquement suspendu de la fréquentation de La Souris Verte jusqu'au règlement des impayés.

V. EXCLUSION DE LA SOURIS VERTE

Article 16. L'exclusion est une mesure définitive pour la durée de l'année scolaire.

Article 17. En cas de non-respect répété et grave des règles de vie, un enfant peut être exclu de la fréquentation de La Souris Verte. Une telle exclusion n'intervient qu'après avertissement écrit du/de la responsable de la Souris Verte aux parents. Ceux-ci sont entendus, en général par écrit, de même que l'enfant. Le conseil communal se prononce sur la mesure proposée par le/la responsable de la Souris Verte et informe les parents de sa décision.

VI. DESINSCRIPTION DE LA SOURIS VERTE

Article 18. La désinscription est possible en tout temps. Elle doit être donnée par écrit aux personnes désignées dans le règlement d'application, au moins 30 jours à l'avance pour la fin d'un mois.

Article 19. Les prestations de La Souris Verte sont facturées, indépendamment de la fréquentation effective de la Souris Verte, jusqu'à l'échéance fixée à l'art. 18.

VII. HORAIRE DE LA SOURIS VERTE

Article 20. L'horaire de la crèche est déterminé par le/la responsable de la Souris Verte, en accord avec le Conseil communal.

Article 21. L'horaire est fixé le matin entre 9h00 et 11h00 (avec la possibilité d'amener l'enfant dès 8h30 et de le rechercher jusqu'à 11h30) et l'après-midi entre 13h30 et 15h30 (avec la possibilité d'amener l'enfant dès 13h00 et de le rechercher jusqu'à 16h00).

Article 22. En cas de circonstances particulières, le conseil communal décide de la fermeture de cette dernière pour autant que les parents puissent être avertis dans un délai raisonnable.

VIII. BAREME DES TARIFS DE LA SOURIS VERTE

Article 23. Les tarifs de La Souris Verte sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents et dans les limites décidées par l'assemblée communale (cf. Annexe 1 du présent règlement). Ces tarifs sont établis par le/la conseiller/ère communal/e en charge de La Souris Verte et sont soumis à l'approbation du conseil communal. Ils font partie du règlement d'application.

Article 24. Sauf circonstances exceptionnelles (ex : une dépense non budgétisée exceptionnelle et urgente), les tarifs demeurent valables pour la durée de l'année scolaire.

Article 25. Un émolument administratif de 50 francs est perçu lors de la première inscription de l'enfant.

IX. FACTURATION

Article 26. Les prestations de la Souris Verte sont facturées une fois par mois, payables dans les 30 jours, sur la base de la fréquentation annoncée dans le formulaire d'inscription, respectivement dans la grille horaire.

Article 27. Toute période complète ou entamée de fréquentation supplémentaire est facturée en sus, conformément au barème des tarifs de La Souris Verte.

Article 28. L'échéance est fixée dans les factures. En cas de retard de paiement, un intérêt de 5% et des frais de rappel sont dus. Le recouvrement par voie de poursuites est réservé.

X. PROJET EDUCATIF

Article 29. Le projet éducatif, adopté par le conseil communal, en concertation avec le/la responsable de La Souris Verte et les recommandations du Service de l'Enfance et de la Jeunesse, fixe les orientations socio-éducatives de La Souris Verte.

XI. CONFIDENTIALITE

Article 30. Le personnel de la Souris Verte est astreint à un devoir de confidentialité. Il s'abstiendra de discuter des questions relatives à un enfant en dehors du cercle restreint de la famille de l'enfant, du personnel de la Souris Verte ou du conseil communal.

XII. RESPONSABILITES

Article 31. Durant les périodes auxquelles ils sont inscrits, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel de la Souris Verte.

Article 32. Les règles de vie (art. 37 du règlement d'application) relèvent de la gestion opérationnelle de La Souris Verte et de la compétence de son/sa responsable. Le/la responsable, au besoin avec le concours du/de la conseiller/ère communal/e en charge du dicastère, supervise la gestion opérationnelle de La Souris Verte.

Article 33. Lorsqu'un tiers est autorisé à venir chercher un enfant, les parents doivent en informer à l'avance le/la responsable de la Souris Verte.

Article 34. Les sorties avec les enfants sont réglées dans le règlement d'application et respectent les directives de la Direction de la santé et des affaires sociales en matière d'accueil préscolaire.

Article 35. La Souris Verte décline toute responsabilité pour :

- les trajets entre le domicile et la Souris Verte (et vice-versa) ;
- les vols ou dégâts causés dans le cadre de la Souris Verte ;
- les accidents survenant en présence des parents ou de toute autre personne autorisée par ceux-ci à venir chercher l'enfant ;
- les indications inexactes ou incomplètes figurant dans le formulaire d'inscription.

Article 36. En cas d'absence d'un enfant supérieure à 15 minutes à l'heure d'arrivée prévue par le formulaire d'inscription ou la grille horaire, le personnel de La Souris Verte s'en inquiète et entreprend des recherches. Si ces recherches n'aboutissent pas, le personnel de La Souris Verte avertit le/la conseiller/ère communal/e en charge du dicastère.

Article 37. En cas d'accident d'un enfant durant le temps d'écolage à la Souris Verte, le personnel de la Souris Verte prend toutes les mesures nécessaires à une prise en charge adéquate de l'enfant. Les éventuels frais liés à ces mesures seront mis à la charge des parents.

Article 38. En application des articles 1 al. 3 LPEA et 2 OPEA, l'obligation de signaler à l'autorité de protection les cas d'enfants semblant avoir besoin d'aide est réservée.

XIII. COMPETENCES

Article 39. Les cas non prévus par le présent règlement ou par le règlement d'application sont de la compétence du conseil communal. La compétence de l'assemblée communale demeure réservée.

XIV. VOIES DE DROIT

Article 40. Toute décision prise par le/la responsable de la Souris Verte en application du présent règlement peut faire l'objet d'une réclamation écrite auprès du conseil communal dans le délai de trente jours dès sa notification.

Article 41. Les décisions du conseil communal peuvent faire l'objet d'un recours au Préfet dans les 30 jours dès leur notification.

XV. DISPOSITIONS FINALES

Article 42. Le conseil communal est chargé de l'application du présent règlement.

Article 43. Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Ainsi adopté par l'Assemblée communale le 28 juin 2021

Le Syndic

La Secrétaire

Bernard Oberson

Brigitte Eltschinger

Approuvé par la Direction de la Santé et des affaires sociales le

La Conseillère d'Etat, Directrice

Anne-Claude Demierre

6. RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF A L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE LA SOURIS VERTE, ÉCOLE MATERNELLE

Depuis plus de 20 ans, la commune de La Brillaz dispose d'une école maternelle sise, actuellement, à Onnens.

Suite aux recommandations du Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ), le conseil communal a décidé de se doter d'un règlement communal afin de régler les relations entre la commune et ses citoyens dans le domaine de l'accueil préscolaire.

Le présent règlement s'inspire fortement du règlement-type pour les crèches mis à disposition par le service de la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS). Il a été établi en collaboration avec l'enseignante de l'école maternelle. Le conseil communal a approuvé le nouveau règlement dans sa séance du 1er mars 2021.

Il a été soumis au Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ). Leurs remarques ont été intégrées dans le projet qui vous est proposé lors de l'assemblée communale du 28 juin 2021.

Le conseil communal vous demande d'adopter le règlement communal relatif à l'accueil préscolaire pour l'école maternelle La Souris Verte. Il sera ensuite transmis à la Direction de la Santé et des affaires sociales pour approbation et il pourra ainsi entrer en vigueur.

BIENVENUE ...

M. José Codourey a été engagé le 1^{er} mai 2021 en tant que chef d'équipe du secteur conciergerie. Après de nombreuses années passées chez Favorol Papaux comme logisticien, il met maintenant ses nombreuses compétences au service de la commune. Il gère une équipe de 3 personnes qui s'occupe de l'entretien des bâtiments communaux.



M. Claude Maudry a rejoint le personnel communal le 1^{er} juin 2021 en tant que responsable de l'édilité. Fort d'une grande expérience dans la gestion de projets et la conduite d'équipe, il met actuellement tout son savoir-faire au service de la commune.



La commune de La Brillaz leur souhaite la bienvenue au sein du personnel communal et plein succès dans la réalisation de leurs nouvelles tâches.

Rapports sur investissements

Décomptes finaux

Concept global de mobilité

Lors de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016, les citoyens et les citoyennes ont accepté un crédit d'étude de CHF 70'000.- pour l'élaboration d'un concept global dans le but de définir les lignes directrices de la commune en terme de mobilité. Une analyse de l'entier des modes de déplacement pouvant être utilisés sur le territoire de La Brillaz, du Transport Individuel Motorisé (TIM) aux balades pédestres en passant par la mobilité douce.

Après plusieurs séances de travail avec le Service de la Mobilité (SMo) et quelques variantes, principalement pour ce qui concerne les traversées de nos trois villages, ce concept est maintenant finalisé. Il devra être intégré au PAL (plan d'aménagement local) lors d'une prochaine révision. Les premières mesures de modération de trafic pourront cependant être mises en place sans attendre.

Malgré les diverses variantes élaborées, le coût des travaux a pu être parfaitement maîtrisé. Il se monte à CHF 69'916,25, soit CHF 83,75 inférieur au montant consenti par l'Assemblée communale.

Aménagement des arrêts de bus

Le 7 mai 2018, les citoyens et les citoyennes présent lors de l'Assemblée communale ont accepté un crédit de CHF 245'000.- pour la création d'un nouvel arrêt de bus à la route de la Pierra-Fatta à Onnens et un aménagement temporaire des arrêts de bus Quemouaille et Village à Lovens.

Après une procédure d'obtention de permis compliquée pour l'arrêt Pierra-Fatta en raison de la définition de la hauteur des quais en lien avec la LHand, les travaux ont été rondement menés pour permettre que tout soit en place, ou presque, pour la rentrée scolaire de la même année.



Le coût des travaux s'est élevé à CHF 234'360,90 soit 6,5% inférieur au montant initialement prévu. De plus, les Transports Publics Fribourgeois TPF ont octroyé une subvention de CHF 15'920,35 pour la création du nouvel arrêt de bus.

Le coût final de cet investissement est donc de CHF 218'440,55 soit CHF 26'559,45 (10,8%) inférieur au crédit consenti par l'Assemblée.

Réfection de la route de Lovens à Onnens

En mai 2013, l'Assemblée communale votait un crédit de CHF 58'000.- pour l'étude de la réfection de la Route de Lovens y compris les infrastructures souterraines. Le 11 décembre de cette même année, les citoyens et les citoyennes ont accepté un crédit d'investissement de CHF 1'216'000.- pour la réalisation du projet. Le total des crédits consentis se montant ainsi à CHF 1'274'000.-

Quand bien même les travaux n'ont commencé qu'en janvier 2017, ils ont pu se faire dans le parfait respect des budgets. Après le règlement des derniers détails tels que la régularisation des emprises et leurs inscriptions au registre foncier, le décompte final se présente comme suit :

Désignation	Budget	Coûts	Diff.CHF	Dif %
Travaux routiers y.c études	758'000.00	756'875.00	-1'125.00	- 0.14%
Adduction eau potable	152'000.00	136'516.35	-15'483.65	-10.18%
Collecteur EU/EC	364'000.00	305'566.60	-58'433.40	-16.05%
TOTAL	1'274'000.00	1'198'958.00	-75'042.00	-5.89%

Mise aux normes de la déchetterie de Lentigny

Le 22 mai 2017, le conseil communal présentait le projet de mise aux normes de la déchetterie de Lentigny.



Grâce à la démolition prévue de la STEP, ce projet a été devisé à CHF 340'000.- soit à environ un tiers des montants prévus lors des précédents projets. Les citoyennes et les citoyens présents ont approuvé ce crédit à l'unanimité.

Après l'arrêt de la STEP en février 2018, les travaux ont pu commencer en juin de la même année. Après quatre mois de travaux, c'est une nouvelle déchetterie qui a ouvert ses portes à la satisfaction de tous les utilisateurs.

Le coût final des travaux s'est élevé à CHF 320'995,10 soit CHF 19'004.90 (-5,6%) en dessous du budget initial.



Ecole d'Onnens : Rénovation extérieure partie copropriété

Le 22.05.2017, L'Assemblée communale a accepté un crédit d'investissement de CHF 50'000.00 pour la rénovation et l'assainissement de l'enveloppe extérieure de l'école d'Onnens.

Les travaux ont été réalisés à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 50'156.85, à déduire notre contribution aux factures communes avec la paroisse et une subvention du service de l'énergie CHF 3'146.30 soit un total de CHF 47'010.55. Ce montant est inférieur de CHF 2'989.45 (6%) à l'investissement consenti par l'Assemblée.

La moins-value s'explique par l'obtention d'une subvention, par les rentrées favorables des soumissions et d'une bonne gestion du chantier.

Ecole d'Onnens : Rénovation extérieure partie ancien château

Le 22.05.2017, L'Assemblée communale de La Brillaz a accepté un crédit d'investissement de CHF 110'000.00 pour l'assainissement des façades de l'aile est (château) de l'école de Onnens.

Les travaux sont maintenant terminés. Ils ont été réalisés à la satisfaction de toutes les parties concernées.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 96'283.25, à déduire une subvention du Service des biens culturels de CHF 3'570.00 soit un total de CHF 92'713.25, ce montant est inférieur de CHF 17'286.75 (15.7%) à l'investissement consenti par l'Assemblée.

L'obtention d'une subvention, des rentrées favorables de soumissions et une bonne gestion du chantier expliquent la moins-value dans l'accomplissement de ce projet.



Fermeture estivale

Vacances du conseil communal : du 26 juillet au 13 août 2021

Pendant cette période, le conseil communal ne siège pas.

Fermeture de l'administration communale :

Du vendredi 16 juillet dès 11h00 au lundi 2 août 2021 à 9h00.

Du vendredi 27 août dès 11h00 au lundi 6 septembre 2021 à 9h00.

Durant ces deux périodes, les services administratifs, notamment le contrôle de l'habitant, ne sont pas accessibles. Merci de bien vouloir prendre vos dispositions à temps.

Police des constructions

Les dossiers de constructions déposés **du 26 juillet au 13 août 2021** seront traités dès le **16 août 2021**.

Dernière mise à l'enquête possible avant les vacances : feuille officielle du 9 juillet 2021 avec un dépôt du dossier au plus tard le 5 juillet 2021.

Abonnements CFF : réservation, acquisition

Réservez les abonnements et venez les chercher **avant** la fermeture estivale du bureau !

Durant la fermeture du secrétariat, exceptionnellement et dans la mesure du possible, vous pouvez obtenir un abonnement en envoyant un fax au 026 477 99 79 ou à l'aide du **formulaire** de réservation disponible sur le site internet www.labrillaz.ch rubrique « administration » « cartes journalières CFF ».

Obtention de documents d'identité

Vous avez la possibilité d'obtenir vos documents d'identité directement auprès du service de la population et des migrants, route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot :

- par **téléphone** au 026 305 15 26
(rendez-vous pour la saisie des données biométriques planifié avec le collaborateur du secteur des passeports suisses - biométrie)
- sur le site www.passeportsuisse.ch
- au **guichet** (rez-de-chaussée - entrée extérieure « BIOMETRIE »)
(ne pas apporter de photos, elles sont prises sur place - vous munir de vos anciens documents d'identité ou de la déclaration de perte - prévoir un délai d'attente sur place)

Les commandes de passeports provisoires ou d'urgence doivent également être effectuées auprès du service de la population et des migrants (au guichet ou par téléphone). Validité 1 an maximum. Prix CHF 100.-.

Pour de plus amples informations (prix, horaires d'ouverture, délais de livraison,...)

www.fr.ch/spomi

Information sur l'eau potable 2020

Qualité microbiologique et chimique :

Les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales.

Qualité chimique

La dureté moyenne de l'eau dans le réseau est de: 36.1° f, tenir compte de cette valeur pour le dosage des produits de lessive.

Sa dureté totale, qui joue un rôle au plan technique, est comprise entre 32 et 42 degrés français, c'est-à-dire « dure ».

Appréciation	Dureté totale en °F	Dosage de poudre à lessive
très douce	0-7	- - -
douce	7-15	- -
moyennement dure	15-25	-
assez dure	25-32	+
dure	32-42	++
très dure	au-dessus de 42	+++

Nitrates

Sa teneur en nitrate est située entre 2 mg/l et 19 mg/l. La limite en Suisse est fixée à 40 mg/l.

Pour l'année 2020, les provenances des eaux livrées par l'AESO sont les suivantes:

Eaux de sources : 63 %
Eaux de nappe : 37 %

Autres caractéristiques

Goût : neutre, il n'y a plus de désinfection au chlore. Le seul traitement bactériologique est le passage dans un réacteur U.V. à titre préventif.

L'administration communale vous informe immédiatement au cas où des mesures particulières devaient être prises par le service des eaux.

Pour des questions techniques relatives au réseau de la commune de La Brillaz, vous pouvez prendre contact avec l'administration communale et pour le réseau de l'AESO avec M. Denis Hernandez responsable technique 026/350 61 50. Des informations sont également disponibles sur le site internet : <http://www.aeso.ch/>





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 mai 2021

Réseau postal

La Poste sur le pas de la porte à Lentigny

Dès le lundi 2 août prochain, la filiale en partenariat auprès du magasin d'alimentation-boulangerie de la famille Gobet sera remplacée par un service à domicile numérique. Les opérations postales seront dès lors effectuées facilement et commodément sur le pas de la porte. Un accès facile et rapide aux prestations postales est ainsi garanti dans cette localité.

Depuis le 23 novembre 2009, les habitantes et habitants de Lentigny avaient la possibilité d'effectuer leurs transactions postales auprès de notre partenaire, le magasin d'alimentation-boulangerie de la famille Gobet. La Poste a été informée que le partenaire souhaitait prendre sa retraite et fermait définitivement son commerce pour fin juillet 2021. La Poste comprend cette décision et remercie chaleureusement Madame et Monsieur Gobet pour l'excellent travail accompli durant toutes ces années. La Poste a mené des recherches afin de trouver un nouveau partenaire, mais elles n'ont pas abouti. Dès lors, et afin de maintenir un service postal de qualité à Lentigny, un service à domicile sera mis en place dès le 2 août 2021. Un tout-ménage pour annoncer le changement de format sera distribué aux personnes concernées environ deux semaines avant son introduction, suivi par la distribution d'une lettre d'information avec toutes les instructions sur ce nouveau service à domicile.

Trois possibilités offertes aux clients pour passer commande

Avec l'introduction du service à domicile numérique à Lentigny, les clients pourront choisir entre trois variantes pour effectuer des opérations postales depuis leur domicile : avec un smartphone, un PC ou une tablette grâce à un accès personnalisé (ou login) en se rendant sur poste.ch/serviceadomicile ; avec un marqueur de commande avec lequel il est possible de sélectionner les différentes prestations du service à domicile sur une carte d'instruction séparée ; simplement par téléphone au Contact Center de la Poste. Ainsi, en proposant ces trois options, la Poste offre aux habitants et habitantes de Lentigny, tous âges confondus, un service plus moderne et pratique car la proximité reste la priorité de la Poste. Autre avantage : il est même possible de commander une prestation le jour même – du lundi au vendredi – en la passant avant 7h30 le matin.

De nombreux avantages

Les clients déclenchent en un seul clic la commande et le facteur ou la factrice passe chez eux à la prochaine tournée de distribution (du lundi au vendredi). Avec le service à domicile numérique, les mandats de prestations se trouvent directement sur l'appareil mobile du personnel de distribution. Cela évite des trajets inutiles lors de la tournée de distribution. Ainsi, la nouvelle solution à la demande, permet à la Poste d'utiliser les ressources de manière plus ciblées, d'éviter les courses à vide et de limiter les émissions de CO2.

Afin de définir la meilleure solution pour toutes les parties, mais aussi pour proposer des solutions alternatives et efficaces répondant aux besoins de la population, une rencontre constructive a eu lieu entre les autorités communales de La Brillaz et la Poste.

Renseignements

Tiziana Boebner

Responsable communication pour les cantons de Vaud et Fribourg

tiziana.boebner@poste.ch – 076 459 84 31

L'HARMONIE DE LA BRILLAZ

 www.onnens.net 



ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique de L'Harmonie de La Brillaz accueille dès 6 ans les enfants ayant envie de débiter l'apprentissage d'un instrument que ce soit des cuivres, bois ou percussions.

Informations : Floriane Pellaton, responsable de l'école de musique - 079 625 50 89, formation@onnens.net

L'HARMONIE

Nous recherchons des musiciens prêts à rejoindre nos rangs. Nous répétons les jeudis à 20h à la salle polyvalente de Lentigny.
Informations : Benjamin Baechler, président - 079 329 17 39, president@onnens.net

Nos prochains rendez-vous...

8 - 10 juin - Sérénades à Onnens & Lovens
25 septembre 2021 - Concert annuel 2021



Manifestations prévues pour 2022 (sous réserve de modification lors de l'assemblée de l'USLB):

19 février 2022 - Revue de l'Harmonie

26 mars 2022 - Concert annuel 2022

19-22 mai 2022 - Giron des musiques de la Sarine à Prez.

GIRON 2023

17 - 21 mai 2023 - réservez déjà cette date !

La dernière fête des musiques du Giron de la Sarine dans notre commune s'est déroulée en 1987. Nous mettons sur pied un comité d'organisation qui vous transmettra des informations plus détaillées en temps opportun.



Tu es né entre 2011 et 2016? Tu as envie de commencer le foot?

Alors rejoins nous à l'école de football du FC Sarine-Ouest

Tu as juste envie d'essayer le foot ?

Alors inscris toi pour notre entrainement démonstration du mercredi 16 juin à 18h au terrain d'Onnens

Informations et inscriptions

FC Lentigny : *Thierry Chanson*

079 459 63 65

thierry.chanson@bluewin.ch

FC La Brillaz : *Carrel Christophe*

079 204 42 74

carrel_c@hotmail.com

(Onnens et Lovens)

**Tu veux jouer dans une équipe de filles ?
Alors rejoins une de nos équipes féminines**

Le FC Sarine-Ouest fait partie du programme UEFA Playmakers pour la promotion du football féminin.



Informations et inscriptions

Football féminin juniors (FF8, FF12 et FF15) *Domingo Mendez*

079 359 86 46 domingo.mendez@lombardi.group

**Tu veux jouer dans une de nos nombreuses équipes ?
Alors rejoins nous**

Le FC Sarine-Ouest a des équipes dans toutes les catégories juniors (A, B, C, D, E, F et G), football féminin FF8 Playmakers, FF12 et FF15, des équipes actives de 2ème, 4ème, 5ème ligue ainsi qu'une équipe senior et une équipe féminine de 2ème ligue Inter.

SERVICES & ENTRAIDES

Cours d'anglais, soutien scolaire

Audrey Devaud, étudiante au Collège de Gambach, est disponible pour donner des cours de soutien de français et allemand aux élèves du niveau primaire. Contact 077 529 04 29.

Cours de rythmique

Anne Menétray Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans le mardi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 371 91 23
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 135 42 41
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Thierrin Célia, Onnens	Certificat Croix-Rouge		077 538 98 94
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

Cabinet : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébés

Suivi avant la naissance

Kéranita
Coiffure

Dames - Messieurs – Enfants

Anita Brünisholz – Morel

Brevet fédéral

En Meinoud 19

1745 Lentigny

Tél. 026/466.66.64



- *Grand choix de grillades*
- *Rôtis poires à Botzi pour la broche...*



Implenia

**IMPLENIA SUISSE SA
À FRIBOURG**

GÉNIE CIVIL
T +41 58 474 37 37

BÂTIMENT - GROS ŒUVRE
T +41 58 474 37 33

BUILDINGS - ENTREPRISE GÉNÉRALE
T +41 58 474 07 07

IMPLENIA.COM

Pour que chaque famille commence sur un bon chemin, le sien...

La puériculture – un soutien précieux pour les enfants de 0 à 4 ans

On pourrait croire qu'on devient parents le jour de la naissance de notre premier enfant, et pourtant... Être parents ne se réalise pas toujours si simplement : l'attente, les espoirs, les déceptions, les surprises ne sont pas toujours faciles à vivre. Le couple apprend à faire avec l'imprévu, ce qu'il ne peut pas maîtriser, avec ce que la famille, les amis et les professionnels lui conseillent.

Les premiers jours, les premières nuits, les premiers pleurs, les visites, les premiers avis de leurs proches, les informations trouvées sur internet, dans les forums, dans les livres, dans les revues de psychologie. Les parents se retrouvent avec un cumul d'émotions, sentiments, rêves, pressions, attentes à gérer, et ce n'est que le début...

Le service de puériculture de la Croix-Rouge fribourgeoise, avec son mandat cantonal et communal de prévention et promotion de la santé de la famille avec enfants de 0 à 4 ans, est là pour soutenir les parents et les guider, les amener à faire les choix qui leur sont propres, trouver ce qui leur correspond le mieux, tout en tenant compte des nouvelles connaissances, des différentes possibilités, des recommandations et du fondement de celles-ci.

Visites à domicile, consultations avec rendez-vous dans les centres régionaux ou dans les communes à proximité des familles, permanence téléphonique active toute la semaine soutiennent les parents et leur permettent de s'appuyer sur des informations solides, adaptées et personnalisées. Alimentation, sommeil, éducation, santé, soins, prévention, développement, soutien psychologique... les domaines sont variés et les réponses innombrables.

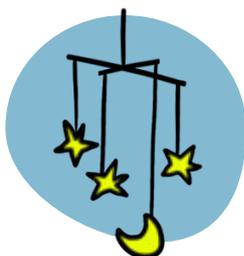
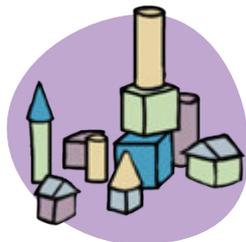
Les infirmières- puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise sont formées en continu et collaborent avec un grand réseau professionnel afin de pouvoir accompagner les familles au mieux. Elles sont présentes dès la sortie de la maternité (et encore plus vite parfois), travaillent en lien avec les sages-femmes indépendantes et les pédiatres et toute institution gravitant autour de la jeune famille (Education Familiale, crèches, SEJ, SEI, logopédistes, psychologues, physiothérapeutes...).

Le service de puériculture de la Croix-Rouge fribourgeoise évolue et s'adapte aux nouveaux besoins des familles : les ateliers-échange et les rendez-vous de l'éducation organisés une fois par mois, permettent aux familles de discuter entre elles et avec des experts autour d'une thématique.

Le service de puériculture, vous l'avez compris, est un service proche des familles, composé d'une équipe experte dans son domaine et très motivée à ce que la vie de chaque famille commence sur un bon chemin, le sien...

*Sylvie Lejeune, Céline Kolly
Infirmières-puéricultrices de la Sarine-Campagne
Croix-Rouge fribourgeoise*

Qu'est-ce que le service de puériculture ?



De la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans, des infirmières spécialisées dans la petite enfance vous soutiennent dans votre rôle de parents. Elles répondent à vos questions et vous accompagnent dans vos choix, ceci lors de consultations individuelles ou d'activités de groupe.

QUELS DOMAINES ?

L'alimentation, l'allaitement, le sommeil, la santé, les soins, le développement, la prévention des accidents, l'éducation, l'épuisement parental, ...

OÙ SOMMES-NOUS ?

Dans nos centres de consultations parents-enfants, dans les communes proches de vous, à domicile, par téléphone, par email et sur Facebook (Famille & CO).

SARINE CAMPAGNE

Avry-Bourg 2
1754 Avry

GRUYÈRE

Rue de la Sionge 67
1630 Bulle

BROYE

Rue St-Laurent 5
1470 Estavayer-le-Lac



NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

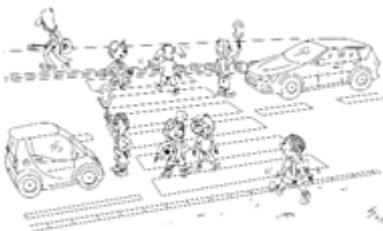
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

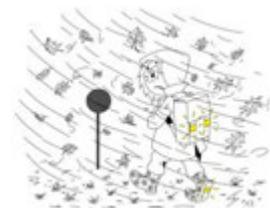


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Etat : mai 2021

Sylviance

Institut de Beauté
& Massages

Sylvie Lippuner-Thürler
Le Bret 3
1756 Onnens FR
Tel. : 026 470 20 96
Nat.: 079 406 88 15



Menuiserie Baeriswyl Sàrl
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing
Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75

Entreprise de Travaux Immobiliers

ETI Rochat T.

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

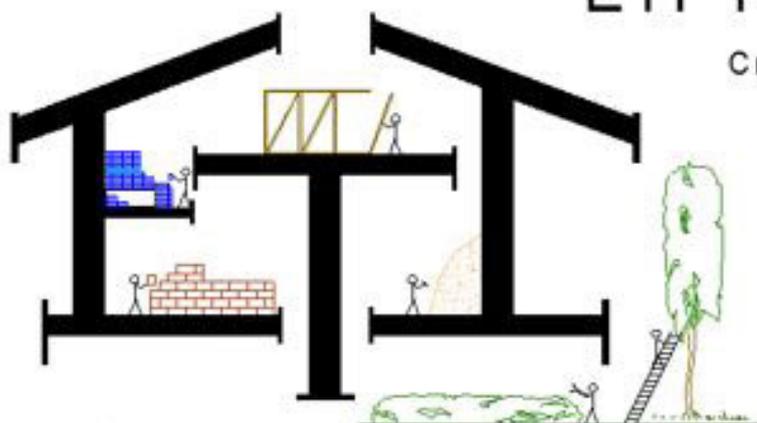
Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi



Pour tous vos travaux

Thierry Rochat
Rte d'Onnens 18
1745 Lentigny
079/372.45.65

d'aménagement et d'entretien
extérieur et intérieur

E-mail: thierry.rochat@bluewin.ch



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi	15h – 18h
mercredi	15h – 19h(30)
samedi	9h – 12h

vacances scolaires : mercredi et samedi
uniquement

Quoi ?

- plus de **24'000** documents
- **8** documents pour un prêt d'un **mois**
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année
 - Lecteur occasionnel : 2.- par livre /par mois

Notre site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne...
et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres



Large Vision

Choix de livres en gros
caractères pour un
meilleur confort de
lecture



Dates importantes !



Les 8 et 9 octobre 2021, la BRA fête ses 30 ans.

Suivez-nous sur Facebook !

Nos animations !



Consultez notre site pour savoir si elles sont maintenues et pour plus d'infos !



Chaque **1^{er} mercredi** du mois de **14h à 15h** - *sauf vacances scolaires*
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3^{ème} mercredi** du mois de **10h à 11h** - *sauf vacances scolaires*
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

L'atelier PHILO

Tous les deux mois, le **mercredi** de **14h à 15h**
Prochaine rencontre : 26 mai 2021
Animé par Mme Silvia Maspoli
Pour les enfants de 6 à 12 ans : sur inscription mais gratuit



Le **samedi** entre **9h et 11h** : ateliers créatifs
Prochain rendez-vous : 12 mai 2021
Animés par Madame Sarah Genoud
Pour les enfants dès 6 ans : gratuit et sans inscription

Horaire ÉTÉ 2021



Samedi	9h – 12h	Fermeture annuelle
Mercredi	15h – 19h(30)	du 26 juillet au 16 août 2021

dès le 17 août : reprise de l'horaire habituel

Pour plus d'infos...

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'**ARCOS** et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi.

Cette entreprise propose des services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine-Ouest dès le 2^{ème} trimestre 2021.

Assurer la livraison des repas à domicile, nettoyer les terrasses et jardins. Soutenir ponctuellement les services de l'édilité et entreprises privées : transports à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite, manutention, entretien des chemins forestiers et des infrastructures communales en sont quelques exemples.

La population contribuera elle aussi à élargir le panel de services puisque **IPSO** est également présent pour répondre, dans la mesure du possible, aux idées et besoins de chacun. Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

N'hésitez pas à nous contacter afin d'obtenir la liste des services proposés.

ARCOS et le responsable d'**IPSO** se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.



Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch

à Autigny

Aux 4 Eléments AquaSoins

proposent

Aquabike Aquagym
Circuit (avec tapis de course, jump)
 (Cours ou en individuel)

Cours Bébé nageurs

Chambres d'hôtes

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
 nous vous offrons un hébergement de proximité

Lucien & Dominique Haller Sobritz

Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26

www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch



Fromagerie

ONNENS

Cédric Donzallaz

Rte des Moilles 8

1756 Onnens

026/470.12.23

cedric.donzallaz@hotmail.com

Gruyère AOP

Grand Clos

Fondue

Crème Double

Sérac

Plateaux de fromages

Horaires d'Ouverture :

Lundi 8h-11h 17h-19h

Mardi 8h-11h Fermé

Me-Je-Ve 8h-11h 17h-19h

Samedi 8h-11h30 17h-19h

Dimanche 8h-11h 17h-19h



Andrey group, votre fidèle partenaire dans le canton de Fribourg pour des transports en tout genre. Une équipe dynamique de plus de 150 collaborateurs qui est disponible pour répondre à vos diverses demandes.

Notre offre est très variée, service de bennes, transport de béton, bennes basculantes, transports spéciaux, service de grue, autogrues, etc...

Nous sommes également une entreprise spécialisée dans le domaine du traitement des déchets recyclables, le déblaiement de la neige et l'entretien des routes.

Andrey group s'occupe aussi de l'organisation de vos voyages en Suisse et à l'étranger ainsi de vos excursions au moyen de cars de luxe.



Nous nous réjouissons de votre demande d'offre sans engagement bien sûr! La philosophie d'entreprise de „Andrey Group“ se résume en quelques mots: notre but est de conseiller et servir notre clientèle avec professionnalisme et compétence afin de la satisfaire.

www.andreygroup.ch Tél. 026 413 92 00

Le Mouret · St-Silvestre · Bulle · Broc Tavel · Fribourg · Marly · Villars-sur-Glâne





avec le soutien de la



et des communes de
Autigny - Avry - Chénens
Cottens - La Brillaz
Matran - Neyruz
et de la paroisse de Neyruz

Réouverture de la ludothèque le
mercredi 10 mars 2021
uniquement sur rendez-vous

Renseignements sous
ludo-neyruz.ch
ludo.neyruz@bluewin.ch
026 477 30 73

My Local Services

Votre place du
village virtuelle

COMMUNE DE LA BRILLAZ

Toutes les informations sur l'actualité communale

Et la possibilité pour les commerces, les artisans et les sociétés locales de la Brillaz de faire connaître leurs activités.



Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant ?

Nos accueillantes offrent une alternative à l'accueil collectif en crèche, en ouvrant leur milieu familial à votre enfant, le temps de la garde.

famiya assure la surveillance de l'accueil, gère tous les aspects administratifs et s'occupe de la formation de son personnel.

Inscrivez-vous !



Vous souhaitez devenir accueillante ?

Nous cherchons des personnes sérieuses et motivées, qui sont prêtes à faire de l'accueil d'enfants leur quotidien professionnel.

Rejoignez-nous et suivez une formation afin de respecter les standards d'accueil de famiya, et d'offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.

Envoyez-nous votre candidature !



026 322 69 26 info@famiya.ch

www.famiya.ch



